



HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Réserve pour les réunions techniques

1. Le programme et budget pour 2008-09 prévoit une réserve pour les réunions techniques de 1 225 180 dollars des États-Unis.
2. A sa 300^e session (novembre 2007), le Conseil d'administration a approuvé le financement des réunions suivantes, par prélèvement sur la réserve pour les réunions techniques pour 2008-09, pour un coût total estimé à 805 892 dollars ¹:
 - Conférence internationale des statisticiens du travail (novembre - décembre 2008) et sa réunion préparatoire (avril 2008) (305 892 dollars) ².
 - Célébration du soixantième anniversaire de la convention n° 98: Le droit d'organisation et de négociation collective au XXI^e siècle (réunion proposée par le Bureau des activités pour les travailleurs) (250 000 dollars).
 - Les réponses des employeurs face au défi démographique (réunion proposée par le Bureau des activités pour les employeurs) (250 000 dollars).
3. Lors de la même session, le Conseil d'administration a décidé de reporter à une session ultérieure sa décision sur l'utilisation du solde de la réserve (419 288 dollars).
4. Certaines des propositions présentées dans ce document ont été révisées pour tenir compte des commentaires et des demandes formulés à cette session. Suite à l'examen du cinquième rapport supplémentaire du Directeur général (*Mesure du travail décent*) ³ lors de la session de novembre 2007, cette question a été réinscrite dans la liste des propositions à examiner.
5. On trouvera aux annexes I et II la liste révisée des propositions ainsi que des informations sur le coût des réunions proposées.

¹ Documents GB.300/PFA/10 et GB.300/PFA/10/1.

² Les coûts d'interprétation sont imputés séparément à RELCONF. Cela vaut pour l'ensemble des projets proposés.

³ Document GB.300/20/5.

6. En principe, deux réunions peuvent être approuvées. Il peut cependant s'avérer nécessaire, selon le choix effectué, de revoir à la baisse les coûts de participation et de préparation.
7. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration une sélection de réunions qui pourraient être financées par le solde de la réserve pour les réunions techniques pour 2008-09.*

Genève, le 28 janvier 2008.

Point appelant une décision: paragraphe 7.

Annexe I

Coût des réunions techniques (en dollars E.-U.)

Titre	Travail technique préparatoire et service	Participation	Montant total couvert par la réserve pour les réunions techniques	Interprétation	Total général	
Montant total de la réserve pour les réunions techniques dans le programme et budget pour 2008-09 (revu et réévalué)			1 225 180			
Réunions déjà approuvées	a) Dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail ¹	85 392	172 700	258 092	311 320	569 412
	Réunion préparatoire d'experts pour la CIST	–	47 800	47 800	65 127	112 927
	b) Colloque des travailleurs: célébration du soixantième anniversaire de la convention n° 98: Le droit d'organisation et de négociation collective au XXI ^e siècle	45 200	204 800	250 000	67 167	317 167
	c) Colloque des employeurs: Les réponses des employeurs face au défi démographique	91 400	158 600	250 000	85 336	335 336
Montant restant pour d'autres réunions à sélectionner			419 288			
Réunions proposées	d) Réunion tripartite d'experts sur la mesure du travail décent ²	53 200	125 300	178 500	39 102	217 602
	e) Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles (recommandation n° 194)	89 044	138 800	227 844	132 803	360 647
	f) Réunion d'experts sur le Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des machines ³	49 348	199 600	248 948	156 410	405 358
	g) Réunion tripartite d'experts sur l'aménagement du temps de travail	50 000	127 700	177 700	65 170	242 870
	h) Réunion d'experts sur la réforme de la législation du travail et le VIH/sida	21 348	178 800	200 148	19 547	219 695
	i) Colloque sur deux défis clés du marché du travail pour le XXI ^e siècle: Le changement climatique et l'évolution démographique	115 392	129 100	244 492	59 009	303 501
j) Colloque sur le rôle des partenaires sociaux dans la promotion des politiques de développement local et des stratégies en faveur du travail décent	62 696	158 500	221 196	30 424	251 620	
Total de d) à j)		441 028	1 057 800	1 498 828	502 465	2 001 293

¹ Le montant prévu pour la Conférence internationale des statisticiens du travail a été revu à la hausse, passant de 189 192 à 258 092 dollars. Pour des informations plus détaillées, se référer à la décision figurant dans le document GB.300/PFA/10/1. ² Cette proposition a été rétablie dans la liste suite à la discussion du Conseil d'administration à sa session de novembre 2007. ³ Le titre original de cette réunion était Réunion d'experts sur le Recueil de directives pratiques sur la protection des machines.

Annexe II

Sélection de réunions techniques de l'OIT pour 2008-09

NB: Les réunions techniques déjà sélectionnées ne sont pas décrites ci-après. On trouvera les informations correspondantes dans le document GB.300/12/1.

**d) Réunion tripartite d'experts
sur la mesure du travail décent
(178 500 dollars)**

Participation proposée: cinq experts gouvernementaux, cinq experts à la suite de consultations avec le groupe des employeurs, cinq experts à la suite de consultations avec le groupe des travailleurs, cinq experts indépendants sélectionnés directement par le Bureau, ainsi que des experts provenant d'institutions et d'organisations nationales et internationales de premier plan directement intéressées par la question, qui participeront à la réunion en qualité d'observateurs.

Nombre de jours civils: trois.

Justification:

- Au cours de l'examen du rapport de la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail en mars 2004, le Conseil d'administration a demandé qu'une discussion tripartite sur la mesure du travail décent soit organisée avant la tenue de la réunion d'experts recommandée par la Conférence. Cette demande a été réitérée par le Conseil d'administration en mars et en novembre 2007. Comme suite à la discussion du Conseil d'administration et aux demandes de plus amples informations faites en novembre 2007, un document supplémentaire est soumis séparément pour discussion par le Conseil d'administration lui-même. La réunion d'experts fournirait d'autres informations détaillées sur l'intérêt des options à la disposition du Conseil d'administration.

Objectif:

- Obtenir des avis sur les divers moyens de mesurer les différentes dimensions du travail décent en vue d'élaborer des recommandations complètes qui seront soumises à l'examen du Conseil d'administration.

**e) Réunion d'experts sur la mise à jour
de la liste des maladies professionnelles
(recommandation n° 194)
(227 844 dollars)**

Participation proposée: sept participants gouvernementaux, sept participants employeurs et sept participants travailleurs.

Nombre de jours civils: quatre.

Justification:

- A sa 295^e session (mars 2006)¹, le Conseil d'administration a décidé de convoquer une autre réunion d'experts en vue d'achever les travaux réalisés par la réunion qui a déjà eu lieu au sujet du réexamen et de la mise à jour de la liste des maladies professionnelles figurant dans l'annexe à la recommandation (n° 194) sur la liste des maladies professionnelles, 2002, et a prié le Directeur général de formuler des propositions en vue du financement de la réunion susmentionnée dans le cadre des Propositions de programme et de budget pour 2008-09.
- Cette question a été recommandée à plusieurs reprises, plus récemment par la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes.

Objectif:

- Acheter les travaux accomplis par la Réunion d'experts sur la mise à jour de la liste des maladies professionnelles (13-20 décembre 2005) en mettant à jour la liste des maladies professionnelles figurant dans l'annexe à la recommandation (n° 194) sur la liste des maladies professionnelles, 2002.

f) Réunion d'experts sur le Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des machines²
(248 948 dollars)

Participation proposée: huit participants gouvernementaux, huit participants employeurs et huit participants travailleurs.

Nombre de jours civils: neuf.

Justification:

- La stratégie globale sur la sécurité et la santé au travail adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2003 prévoit d'accorder la priorité à «l'élaboration d'un nouvel instrument sur la protection des machines sous la forme d'un recueil de directives pratiques» (conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 91^e session, 2003).

Objectifs:

- Adopter le Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des machines.
- Le Recueil de directives pratiques sur la sécurité dans l'utilisation des machines qui, après approbation du Conseil d'administration, sera publié et fournira des orientations sur l'utilisation sans risque des machines à l'échelon national et au niveau de l'entreprise.

g) Réunion tripartite d'experts sur l'aménagement du temps de travail
(177 700 dollars)

Participation proposée: six participants gouvernementaux, six participants employeurs et six participants travailleurs.

¹ Document GB.295/PV, paragr. 219.

² Le titre original était: Réunion d'experts sur le Recueil de directives pratiques sur la protection des machines.

Nombre de jours civils: cinq.

Justification:

- La question de la révision des normes de l'OIT sur la durée du travail, en particulier les conventions n^{os} 1 et 30 portant, respectivement, sur la durée du travail dans l'industrie et dans le commerce et les bureaux, a donné lieu à de nombreuses discussions au cours des dernières années. Le point de départ de cette réflexion réside dans la constatation que les instruments en question, bien que pertinents à certains égards, ne reflètent plus les réalités du monde moderne. Il reste qu'il n'y a toujours pas de consensus sur des actions que l'OIT pourrait prendre dans ce domaine.
- En décembre 2004, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a achevé son étude d'ensemble sur les conventions n^{os} 1 et 30. Sur la base des conclusions de cette étude et suite à l'examen qui en a été fait en juin 2005 par la Commission de l'application des normes de la Conférence, le Conseil d'administration a approuvé l'organisation d'une réunion tripartite d'experts afin de faire avancer la réflexion sur les multiples aspects de la question du temps de travail.

Objectifs:

- Faire le point de la question, donner des avis sur les nouvelles formes d'aménagement du temps de travail, et recenser les principaux enjeux dont il conviendra de tenir compte pour l'élaboration d'orientations visant à promouvoir le travail décent dans le cadre de l'aménagement du temps de travail. Les conclusions de la réunion pourraient servir de base à un débat sur le temps de travail lors d'une future session de la Conférence internationale du Travail.
- Une meilleure compréhension chez les mandants tripartites des modalités actuelles d'aménagement du travail; une évaluation des besoins de toutes les parties concernées; une définition des questions clés qui devront être prises en compte par l'OIT dans les orientations qu'elle proposera sur ce sujet.

h) Réunion d'experts sur la réforme de la législation du travail et le VIH/sida (200 148 dollars)

Participation proposée: dix participants gouvernementaux, dix participants employeurs et dix participants travailleurs.

Nombre de jours civils: deux.

Justification:

- La modernisation de la législation du travail reste une priorité pour de nombreux pays, et les Etats Membres pourraient s'adresser au Bureau pour revoir leur législation face à l'augmentation des taux d'infection. D'une manière générale, le VIH/sida étant une question transversale, les orientations du Bureau doivent l'aborder dans des projets de législation. L'assistance technique de l'OIT est également nécessaire dans des domaines importants des droits relatifs au lieu de travail en rapport avec le VIH/sida (dépistage, statut du contrat, non-discrimination, licenciement, sécurité et santé au travail, prise en charge et traitement, rôle des syndicats et des organisations patronales, etc.) dans le cadre du droit du travail comparé, des normes internationales du travail et du recueil de directives pratiques de 2001. Lors de la fourniture d'avis techniques et d'observations sur les projets de mesures et de lois, il ressort souvent clairement que le dialogue social pourrait être mieux utilisé pour parvenir à des options débouchant sur des bases praticables pour ce qui est de la protection juridique et de son application. Nombreux sont les législateurs à ne pas connaître leur propre législation nationale concernant le sida, et bien souvent

leurs politiques ne tiennent pas compte des aspects de l'épidémie qui concernent au plus près le monde du travail.

- Une réunion permettrait d'offrir une tribune pour: i) mettre à jour les connaissances (y compris les initiatives régionales et nationales) et échanger les meilleures pratiques du monde entier (les recherches menées dans le cadre des projets de coopération technique actuels ne concernent que l'Afrique subsaharienne, et il conviendrait par conséquent d'être mieux informé de ce qui se passe actuellement en Amérique latine et en Asie dans ce domaine); ii) organiser un débat critique de haut niveau sur les questions les plus complexes auxquelles sont confrontés les législateurs – protection assurée dans l'économie informelle, liens avec la législation sur les migrations, dépistage, structures institutionnelles, sanctions et recours.
- Les réformes du droit du travail, notamment de la législation générale du travail et des codes du travail à propos desquels on demande au BIT de fournir des avis techniques prévoient de plus en plus souvent des dispositions relatives au VIH/sida; il est donc important de mettre en place un réseau d'experts qui soit au fait de l'évolution des législations relatives au VIH/sida et à l'emploi.

Objectifs:

- Permettre aux mandants tripartites de concevoir de meilleures législations du travail prenant en compte le VIH/sida, en utilisant le dialogue social et les normes internationales du travail.
- Résultats attendus des réunions: renforcement de la capacité de recherche en ce qui concerne les réseaux de connaissances et amélioration des connaissances en matière d'assistance technique directe. Le rapport de la réunion pourrait être utilisé pour alimenter la discussion devant déboucher sur un projet de recommandation sur le VIH/sida lors de la session de 2009 de la Conférence internationale du Travail.

i) Colloque sur deux défis clés du marché du travail pour le XXI^e siècle: le changement climatique et l'évolution démographique
(244 492 dollars)

Participation proposée: sept participants gouvernementaux, sept participants employeurs et sept participants travailleurs.

Nombre de jours civils: trois.

Justification:

- Une connaissance des forces régissant les changements dans le monde du travail est nécessaire pour pouvoir proposer des orientations fondées sur des données probantes. Le but de cette réunion technique est d'inviter les mandants et des experts techniques à examiner deux questions qui exercent, et vont continuer d'exercer, une influence considérable sur le monde du travail. Le vieillissement de la population, par exemple, va-t-il s'accompagner de l'essor de nouveaux emplois dans le secteur des services (soins médicaux, services aux personnes)? Le changement climatique risque-t-il de modifier en profondeur la répartition géographique et la substance même des activités économiques et, partant, des moyens de subsistance des populations? Compte tenu de la pénurie d'informations sur ces questions et de l'incontestable importance de ces dernières, la réunion permettrait de recueillir de précieuses connaissances et de déterminer ce qui en découle pour l'OIT.

Objectifs:

- Partager des connaissances avec des experts nationaux, régionaux et mondiaux, des fonctionnaires gouvernementaux et les partenaires sociaux sur l'impact du changement climatique, de l'évolution démographique et des échanges commerciaux sur l'emploi décent et productif.
- Le résultat escompté est l'amélioration de la base de connaissances des partenaires nationaux et régionaux, l'objectif étant de placer l'emploi décent et productif au premier plan des débats sur ces questions.

j) Colloque sur le rôle des partenaires sociaux dans la promotion des politiques de développement local et les stratégies en faveur du travail décent
(221 196 dollars)

Participation proposée: 15 participants gouvernementaux, 15 participants employeurs et 15 participants travailleurs en provenance d'Afrique.

Nombre de jours civils: deux.

Justification:

- Les stratégies locales de promotion du travail décent ont une importance primordiale à l'heure où des changements interviennent en matière de compétitivité et où l'impact de la mondialisation est grandissant, car elles contribuent à créer des économies locales dynamiques et à les rendre plus aptes à faire face aux changements de l'environnement mondial. Les gouvernements et les partenaires sociaux jouent un rôle central dans la promotion de cadres stratégiques auprès des acteurs publics et privés locaux qui permettent d'aboutir à des résultats sur le plan du travail décent aux niveaux sous-nationaux.
- Les conclusions concernant la promotion d'entreprises durables, examinées à la session de 2007 de la Conférence internationale du Travail, soulignent le fait que l'OIT devrait soutenir les stratégies de développement local, notamment par la formation et le partage des connaissances avec les gouvernements et les partenaires sociaux, l'objectif étant de les aider à élaborer et à mettre en œuvre aux niveaux sous-nationaux des stratégies susceptibles de favoriser la création d'entreprises durables et la promotion du travail décent.
- En mai 2007, une conférence régionale sur les stratégies locales en faveur du travail décent s'est tenue à Chiang Mai (Thaïlande) avec la participation de neuf pays de la région Asie-Pacifique. En octobre 2007, une réunion similaire s'est tenue à Santiago (Chili). Un important résultat à long terme de ces réunions est la consolidation des réseaux de partage des connaissances sur les stratégies de développement local pour le travail décent. Il pourrait en être de même pour l'Afrique grâce à cette réunion technique, qui devrait avoir lieu à Addis-Abeba et réunir 15 Etats Membres de l'OIT de la région Afrique.

Objectif:

- Faire part des expériences et des leçons retenues par les mandants de l'OIT au sujet du développement local à propos des politiques et des stratégies en faveur du travail décent; recenser les moyens d'appui appropriés de l'OIT pour développer un réseau actif de partage des connaissances.